



Communiqué CGT concernant VNF du 19 décembre 2017

Le décret ITA est un outil d'accompagnement des réorganisations et sa parution accélèra les baisses d'effectifs.

Pour mémoire, la CGT a voté contre le projet stratégique et reste cohérente avec ses positions. La CGT combat les abandons de missions, la baisse des niveaux de service. Le projet stratégique a entériné les réorganisations dans les directions territoriales, comme la téléconduite, l'ouverture saisonnières des réseaux, le recours massif aux saisonniers, la réduction du mouillage à 1,60 à sur le petit gabarit. Ce ne sont que quelques exemples, il y en a d'autres.

Lors de la réunion entre les délégués syndicaux et le DG du 8 décembre 2017, la DRH a reconnu rencontrer des difficultés pour faire aboutir la parution du décret ITA et a invité les délégués syndicaux à entreprendre une action pour appuyer sa démarche.

Le décret ITA tarde à paraître. Certes, on peut craindre que le maintien de rémunérations mis en place par le décret ICT soit menacé. Cependant le DG de VNF a indiqué que de nombreux projets de réorganisations seraient interrompus en l'absence de parution du décret. Dans cette hypothèse, selon la CGT, les baisses d'effectifs pourraient être moins importantes.

La CGT revendique le retour des voies navigables dans le giron de l'État.

La CGT revendique une loi contraignante imposant le report modal pour mettre fin au monopole du transport routier de marchandises.

La CGT revendique un plan massif d'investissement pour rendre le réseau fiable et attractif et une augmentation des niveaux de service. Cela implique des recrutements massifs, de fonctionnaires garant du service public, d'OPA, de salariés privés sur des contrats pérennes.